

Commune de **VILLERUPT**

Maire de Villerupt : Alain CASONI

Elu à l'Enseignement et l'Enfance : Pierrick SPIZAK

Directrice du Pôle Vie de la Cité : Valérie DUQUESNE

Responsable Service Enfance - Enseignement : Annick TAMIOZZO

Coordinateur périscolaire : Philippe LEBRESNE

Ville de
VILLERUPT



BILAN

DES TEMPS PERISCOLAIRES

matin - midi - soir - mercredi

Année scolaire 2018 / 2019

POLE VIE DE LA CITE
SERVICE ENFANCE & ENSEIGNEMENT
ESPACE JEUNESSE

Rue Henri Wallon
periscolaire.villerupt@gmail.com
03.82.89.94.13

L'accueil de Loisirs périscolaire sans hébergement permet d'accueillir des enfants de 3 ans à 12 ans scolarisés dans les écoles primaires et maternelles de la Ville régulièrement ou occasionnellement et de leur proposer des activités de loisirs éducatifs. Les activités périscolaires prolongent le service public de l'éducation et en complémentarité avec lui, sont organisées, à Villerupt, dans le cadre d'un projet éducatif territorial (PEDT).

1. EFFECTIF DES ECOLES 2018/2019 (CIRCONSCRIPTION LONGWY 1)



ÉCOLE Jules FERRY
16 rue Georges Clémenceau
Directeur : Arnaud LECOCQ



ÉCOLE Joseph BARA
2 rue de Verdun
Directrice : Fabienne GIACOMETTI



ÉCOLE JOLIOT CURIE
Place Joliot Curie
Directrice : Sylvie PACI



ÉCOLE Paul LANGEVIN
Rue Paul Vaillant Couturier
Directrice : Anna ANGELLELLI BRESCIA



ÉCOLE Raymond POINCARE
3 rue Roosevelt
Directrice : Catherine BREVUNE

Désignation	2016/2017		2017/2018		2018/2019	
	Elèves	Classes	Elèves	Classes	Elèves	Classes
Ecole POINCARE	106	4	114	4	107	4
Ecole Jules FERRY	144	6	152	6	168	7
Ecole Paul LANGEVIN	131	5	132	5	131	5
Ecole JOLIOT CURIE	219	9	227	9	223	9
		dont 1 ULIS		dont 1 ULIS		dont 1 ULIS
TOTAL	600	24 classes	625	24 classes	629	25 classes
Maternelle Joseph BARA	113	4	112	4	103	4
Maternelle Paul LANGEVIN	91	3	77	3	72	3
Maternelle JOLIOT CURIE	103	4	114	4	115	4
Maternelle Raymond POINCARE	59	2	46	2	45	2
TOTAL	366	13 classes	349	13 classes	335	13 classes
TOTAL GENERAL	966		974		964	

2. PROJET EDUCATIF TERRITORIAL (PEDT) DE VILLERUPT

Le PEDT de Villerupt a été validé en 2015 et prolongé jusqu'en 2018-2021. Il est conclu sous forme de convention signée entre les acteurs éducatifs impliqués dans le projet.

Il vise notamment à favoriser, pendant les temps libre des élèves, leur égal accès aux pratiques et activités culturelles et sportives. Il doit également préserver des temps de calme et de repos dont les plus jeunes enfants ont besoin.

Objectifs du PEDT :

- **Garantir la continuité éducative et la réussite scolaire pour tous.**
- **Proposer à tous les enfants une offre éducative de qualité** permettant leur développement et leur épanouissement.
- **Développer le savoir vivre ensemble** pour faire de la commune un territoire solidaire et respectueux.

3. ORGANISATION

L'accueil périscolaire du matin :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de **7h30 à 8h30 avant la classe** en salle d'accueil périscolaire aménagée dans l'école où est scolarisé l'enfant : Joliot-Curie, Langevin, Poincaré, Bara. Concernant l'école Ferry, les enfants sont accueillis jusqu'à 8h20, heure à laquelle débute les enseignements.

Le parent qui accompagne l'enfant dans la salle périscolaire doit obligatoirement signer la feuille d'inscription afin de transmettre la responsabilité aux animateurs.

L'ATSEM accueille et aide l'enfant à débiter sa journée dans le calme (lecture, histoire, jeux,...) en prenant le temps de parler avec lui. Les enfants sont amenés à circuler librement d'une activité à l'autre.

Dès la fin du temps périscolaire, l'enfant est ensuite confié aux enseignants par les ATSEM.

L'accueil périscolaire du midi :

Durant l'année scolaire, un service cantine est proposé aux enfants des écoles maternelles et primaires de Villerupt durant la pause méridienne entre **11h30 et 13h30** le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Ce service cantine est assuré dans deux structures différentes durant les 140 jours d'école :

- La capacité d'accueil du collège Théodore MONOD est de 100 repas par jour soit 18 000 repas par an.
- La capacité d'accueil au centre socio-culturel Belardi est de 150 repas par jour en deux services soit 21000 repas par an.

Soit un total maximum de 39 000 repas servis par an à Belardi et au Collège.

> au Collège Théodore MONOD pour les écoles Bara, Ferry, Langevin

- Un espace au sein de la cantine est réservé pour les enfants de maternelle qui sont servis à table et encadrés par du personnel communal (temps de repas 45 min).
- Les élèves des écoles primaires passent au self comme les élèves du collège (temps repas : 35 min).
- Les élèves sont transportés en bus jusqu'au collège.

> au Centre socio culturel Belardi pour les écoles Poincaré et J.Curie

- Les enfants sont servis à table (temps maxi repas 45 min)
- Poincaré : les élèves sont transportés en bus jusqu'à Belardi
- Joliot Curie : les élèves se rendent à pied à Belardi.

Cette pause méridienne, entre deux séquences d'apprentissage, doit permettre aux enfants de se restaurer et de renouveler leur capacité énergétique pour répondre à leurs besoins physiologiques et psychologiques. Il s'agit, au-delà de fournir un repas, de favoriser également la récupération de l'enfant. Selon les possibilités, les agents périscolaires proposent des activités qui tiennent compte du rythme et de la disponibilité de l'enfant.

Les personnels en charge du temps de repas ont pour mission de servir les enfants, d'encourager chacun à manger ou au moins à goûter les plats proposés. Toutefois, il n'est pas possible dans le cadre d'un service de restauration collective de prendre en compte les attentes personnalisées exprimées par les familles.

Les menus sont affichés à l'espace Jeunesse, au centre Belardi, au collège et dans les écoles. Les menus sont également consultables sur le facebook de la ville « Ville de Villerupt » et sur le site internet de la ville www.mairie-villerupt.fr.

L'accueil du périscolaire du soir

Il a lieu après la classe : lundi, mardi, jeudi et vendredi de **16h30 à 18h30** sur un site unique à l'Espace Jeunesse Henri Wallon.

Les enfants inscrits au périscolaire du soir sont transportés en bus à l'Espace Jeunesse et accompagnés par deux animateurs durant le trajet.

- Un bus part de l'école Jules Ferry à 15h35 et s'arrête à l'école Raymond Poincaré et ensuite à l'école Barra.
- Un autre bus part de l'école Paul Langevin à 15h45 et s'arrête à l'école Joliot Curie.
- Les enfants arrivent donc à 16h00 à l'Espace Jeunesse et peuvent ainsi prendre le goûter ensemble avant de débiter les activités périscolaires.

Le périscolaire du soir est un moment important qui nécessite la prise en compte des réactions de chaque enfant après une journée chargée. Les animateurs organisent un temps pour le goûter, puis un temps pour les activités.

L'accueil du périscolaire du mercredi après-midi

Il est organisé de **13h30 à 18h30** à l'Espace Jeunesse.

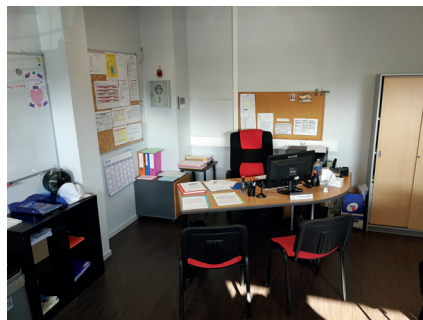
L'accueil périscolaire du mercredi est un lieu d'échange où se mêlent le plaisir, le jeu, la découverte dans le respect des valeurs. Les animateurs recherchent l'adhésion des enfants aux projets proposés. C'est un moment éducatif à part entière essentiel pour l'équilibre des enfants. Les enfants y sont amenés par les parents sans obligation de les inscrire au préalable et sous réserve de places disponibles. Un registre de présence est tenu et signé par les parents au moment de récupérer l'enfant.

L'Espace Jeunesse, lieu unique d'accueil periscolaire du soir et du mercredi après-midi.

Il est situé à Henri Wallon à proximité du Collège Théodore Monod, du parcours de santé, du plateau sportif DELAUNE et du gymnase FIORANI. Ce lieu comporte un bureau d'accueil et des bureaux administratifs, 4 salles d'activités, une cuisine et une grande cour extérieure.



Espace Jeunesse - Hall d'accueil



Espace Jeunesse - Bureaux administratifs



Espace Jeunesse - Salles d'activités



Espace Jeunesse - Entrée



Foyer socio-culturel Belardi

POLE VIE DE LA CITE

ENFANCE - VIE ASSOCIATIVE (Culture et Sport)
Directrice Pôle Vie de la Cité : Valérie DUQUESNE

SERVICE ENFANCE & ENSEIGNEMENT

Responsable : Annick TAMIOZZO
Assistante : Elodie FLAMMINI

ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE

Coordinateur périscolaire : Philippe LEBRESNE

13 ATSEM : Maryline GASBARRINI - Martine GUALTIERI - Hassina SAADI - Régine SPIANELLA -
Martine TALAMELLI - Patricia HAAS - Noura KEMMOUNI - Peggy MONTONATI - Stéphanie NOWAK -
Guylaine AUMONT - Annaëlle LA MAGRA - Audrey HUMBERT - Laetitia DELLANDREA

MATIN

- Responsable
Philippe LEBRESNE
+ 2 ATSEM par site

CANTINE

- Adjoint-Référent
Menouar KHACEF
- 12 ATSEM
- 2 aides au service
Catherine ROCCHIO
Alexandra BRUCH
- 1 aide au portage de repas
M. SEGOUAT

SOIR

- Adjoint-Référent
Zachary HAMCHAOUI
- 3 animateurs
Morgane PACINO
Saddia HADDADI
Arnaud HUBERT

MERCREDI

- Responsable
Menouar KHACEF
- 2 animateurs
Morgane PACINO
Saddia HADDADI

Au sein de l'Espace Jeunesse ou dans les lieux d'accueils multi-sites et à la cantine, une équipe d'encadrement et d'animateurs qualifiée, motivée et expérimentée accueille les enfants et les invitera à prendre part aux diverses activités de loisirs proposées et à s'investir dans l'organisation de leur vie quotidienne tout en respectant leur rythme et leurs envies.

L'équipe permanente dédiée au périscolaire est composée :

- 1 coordinateur périscolaire (matin-midi-soir)
- 13 ATSEM sur les 5 sites (2 ATSEM par site le matin au périscolaire et à la cantine)
- 2 référents périscolaire-cantine
- 1 référent du périscolaire soir et 3 animateurs
- 1 référent du périscolaire mercredi après-midi et 2 animateurs

En fonction des effectifs, l'équipe est complétée afin de respecter le taux légal d'encadrement.

Taux légal d'encadrement - PEDT :

- 1 animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans
- 1 animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans

Afin de prendre en compte la responsabilité induite par l'encadrement et la sécurité des enfants, la Ville a décidé de mettre en place un taux d'encadrement plus favorable :

- 1 animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans
- 1 animateur pour 14 enfants de plus de 6 ans



Equipe encadrement



Equipe ATSEM et animateurs

5. INSCRIPTIONS

Plusieurs formules d'inscription sont possibles avec des tarifs différenciés fixés par le Conseil Municipal (Tarifs 2018/2019 au verso du document):

- Inscription le matin de 7h30 à 8h30
- Inscription cantine de 11h30 à 13h30
- Inscription pour la période d'après-midi de 16h30 à 18h30
- Inscription pour le mercredi après-midi de 13h30 à 18h30

Les parents doivent remplir un dossier unique pour l'inscription annuelle au périscolaire et à la cantine.

Le dossier est accompagné du règlement intérieur en vigueur.

La famille doit fournir les pièces suivantes :

- Une fiche de renseignement concernant l'enfant
- Une fiche d'inscription mensuelle
- L'avis d'imposition ou certificat de rémunération annuel du Luxembourg
- Une attestation de la CAF avec le montant des allocations familiales et/ou du Luxembourg
- Une photocopie de la carte d'identité des parents
- Une attestation « assurance scolaire, extrascolaire et responsabilité civile »
- Un relevé d'identité bancaire (pour le prélèvement automatique)
- Une copie du carnet de vaccination de l'enfant

Le dossier administratif d'inscription doit être renseigné par les parents et restitué au Service Enfance-Enseignement à l'Espace Jeunesse.

Le planning d'inscription mensuelle pour le périscolaire (matin-cantine-soir-mercredi après-midi) est à télécharger sur le site de la Ville ou à récupérer au Service Enfance-Enseignement.

A compter du 1er Avril 2019, la mise en place du logiciel « Portail Famille » permet également aux familles de réserver directement la cantine et le périscolaire via un smartphone, une tablette ou un ordinateur et d'effectuer les règlements des facturations en ligne.

Les inscriptions au périscolaire (matin-midi-soir et mercredi après-midi) se font au mois (avec possibilité de s'inscrire pour l'année scolaire entière ou pour plusieurs mois à l'avance).

Une exception pour le mercredi après-midi où il est possible de s'inscrire le jour même sans majoration sous réserve de places disponibles.

Afin de permettre la gestion des équipes d'encadrement et le comptage des repas toute modification du planning mensuel établi (ajout ou annulation) doit être signalé au Service 48h à l'avance par mail ou au Service Enfance-Enseignement.

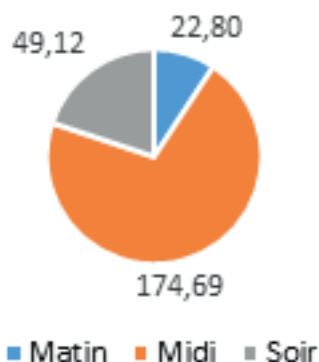
Toute inscription au-delà des 48h implique une majoration de 5% du coût de la séance périscolaire matin-soir-mercredis après-midi ou du repas.

Les week-ends ne sont pas pris en compte dans le calcul des 48h : pour une inscription supplémentaire ou une modification le lundi, le Service doit être prévenu avant le mercredi minuit.

Une dérogation à l'inscription avant 48h peut être autorisée et à titre exceptionnel sur présentations de justificatifs pour les personnes rencontrant des difficultés liées à leur contrat de travail.

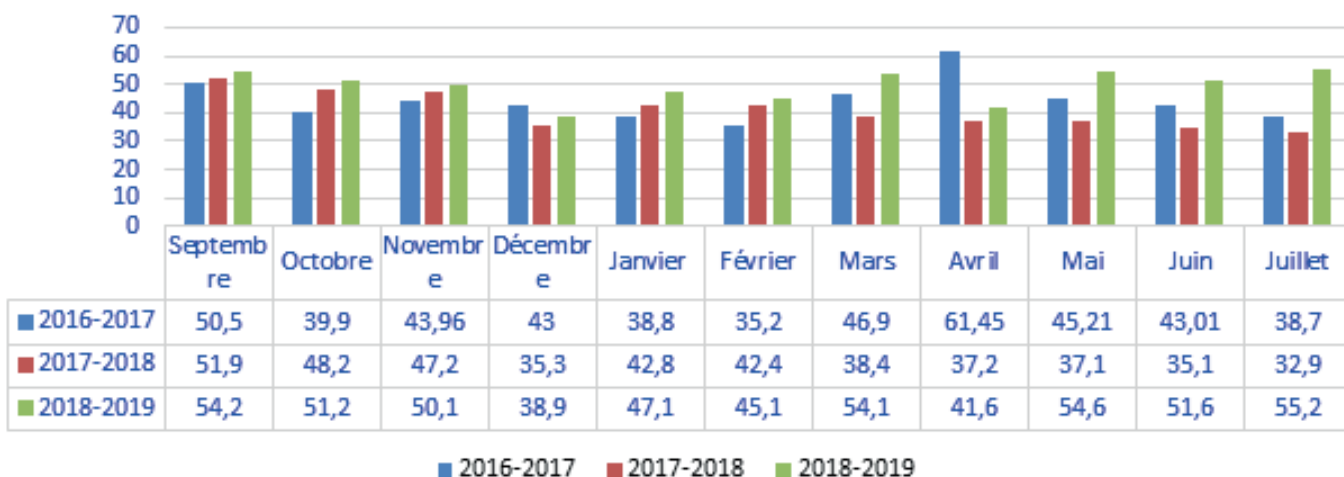
Les sommes dues au titre de l'accueil périscolaire et cantine seront facturées aux familles tous les mois.

Fréquentation moyenne totale

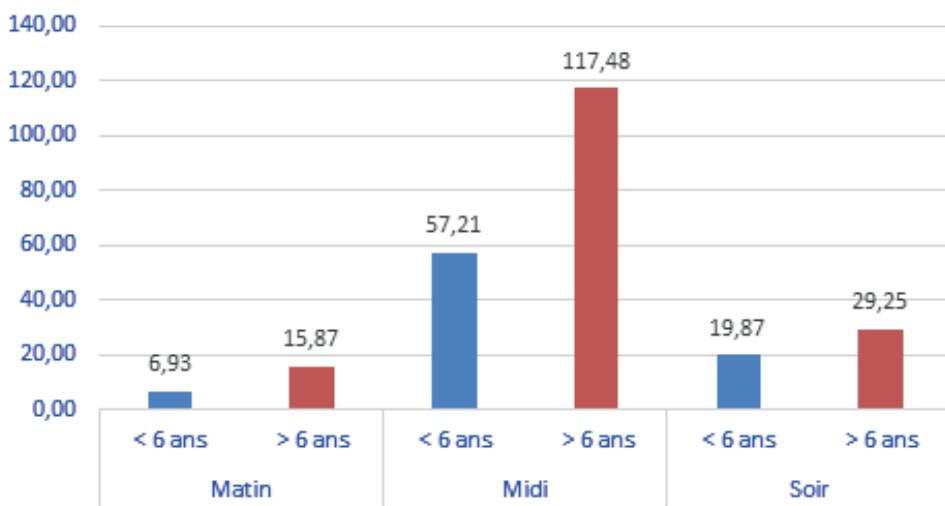


En moyenne : 49,12 enfants sont inscrits au périscolaire du soir, 22,80 au périscolaire du matin et 174,69 enfants déjeunent à la cantine le midi.

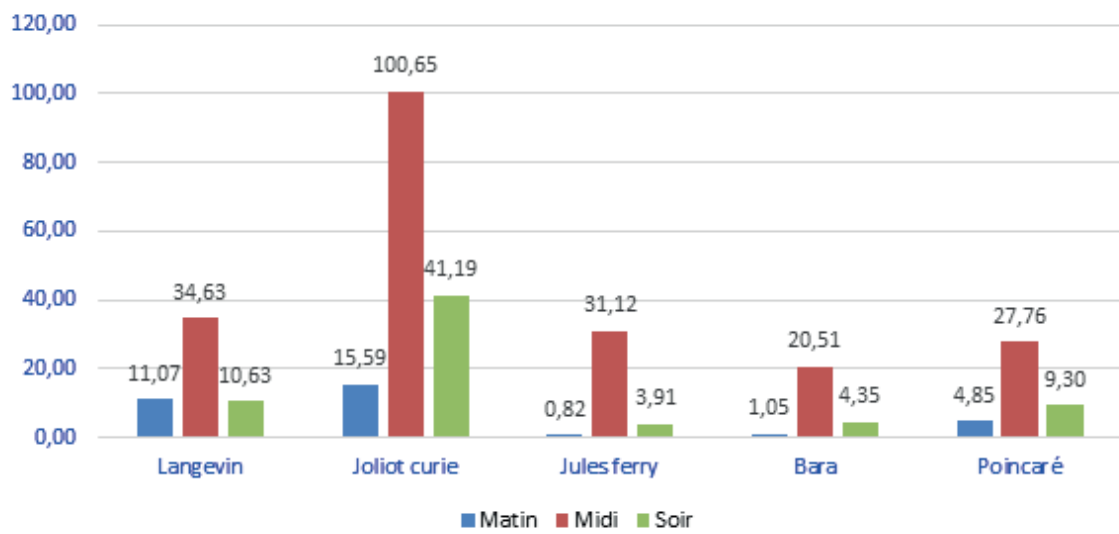
Moyenne totale d'enfant le soir



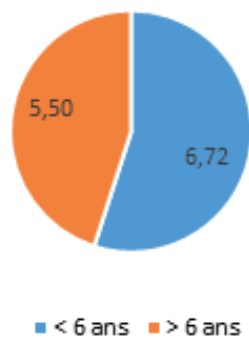
Fréquentation moyenne totale - 6ans et +6 ans



Fréquentation moyenne au périscolaire par école matin-midi-soir



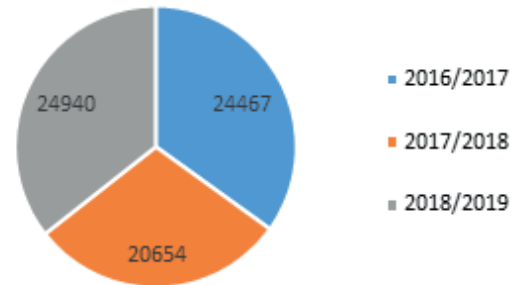
Fréquentation moyenne mercredi -6 ans et +6 ans



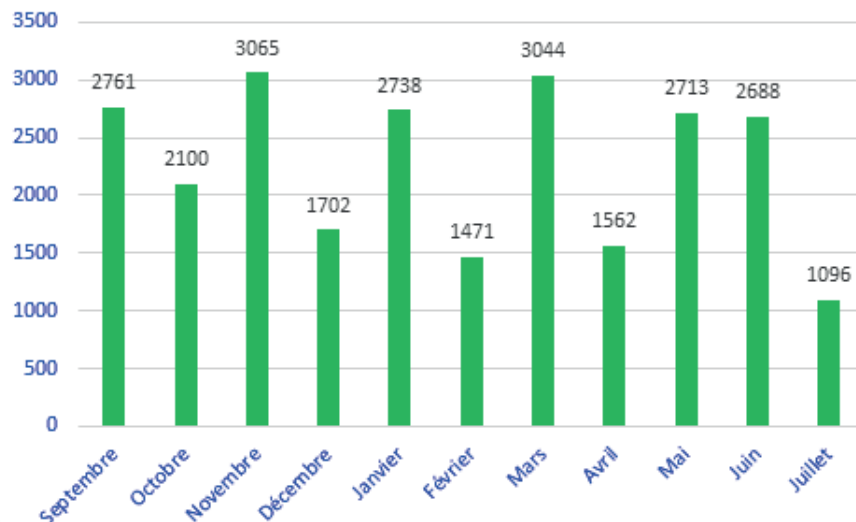
Le mercredi, la fréquentation moyenne est de 12,22 enfants dont 5,5 enfants de moins de 6 ans et 6,72 enfants de plus de 6 ans.

A la cantine sont servis 24 940 repas durant l'année scolaire 2018/2019.

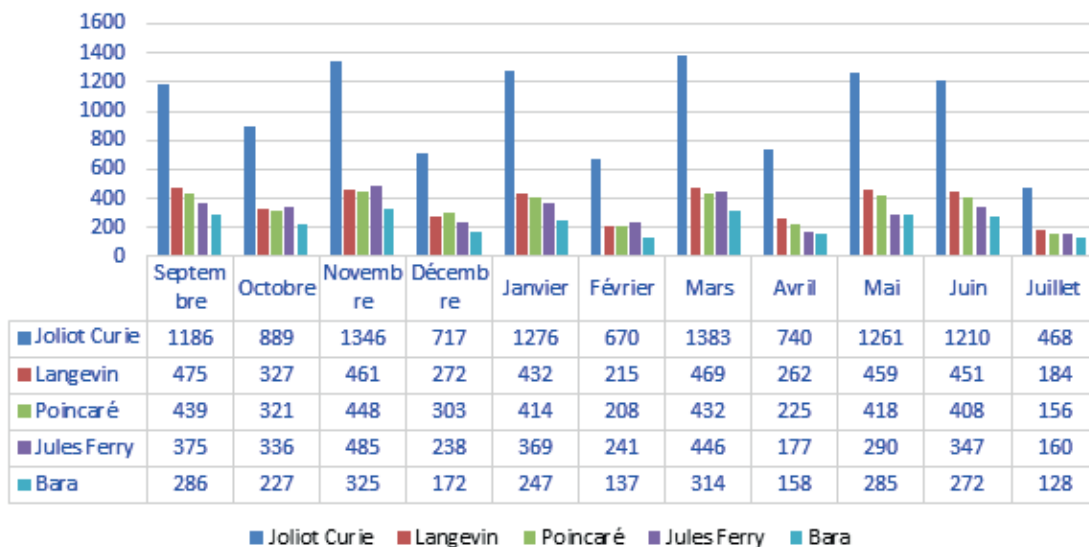
Comparaison nombre de repas cantine par année scolaire (sans repas adultes)



Nombre total de repas par mois



Nombre de repas par école et par mois



La collectivité propose des temps d'activités périscolaires (TAP) durant lesquels des activités sont proposées soit :

- Par **l'équipe d'animateurs de la Ville.**

- Soit avec des **intervenants extérieurs** rémunérés par la Ville. Le surcoût de ces activités n'impacte pas le tarif habituel du périscolaire. Des conventions sont conclues entre la collectivité et l'association afin de fixer les modalités d'intervention.

- Soit avec **des bénévoles.**

Durant toute l'année scolaire et conformément au PEDT en vigueur les temps d'activités périscolaires permettent aux enfants d'apprendre en s'amusant et de développer le savoir vivre ensemble. Les activités proposées sont basés sur la tolérance, la liberté, l'égalité, la solidarité et le respect mutuel.

La diversité des thèmes abordés durant la période periscolaire soit par les équipes d'animations municipales sur leur domaine de compétence, soit dans les ateliers dispensées par des intervenants extérieurs, favorisent la découverte, l'ouverture d'esprit, l'éveil et la curiosité :

- **Activités manuelles**

- **Activités motrices**

- **Activités sportives**

- **Activités culturelles**

La commune s'appuie sur le tissu associatif sportif et culturel local pour mettre en place des activités périscolaires nouvelles qui permettent un apprentissage à la citoyenneté (respect de l'autre et des règles notamment à travers la pratique d'un sport), mixité filles-garçons, découverte ludique d'un art ou d'un métier.

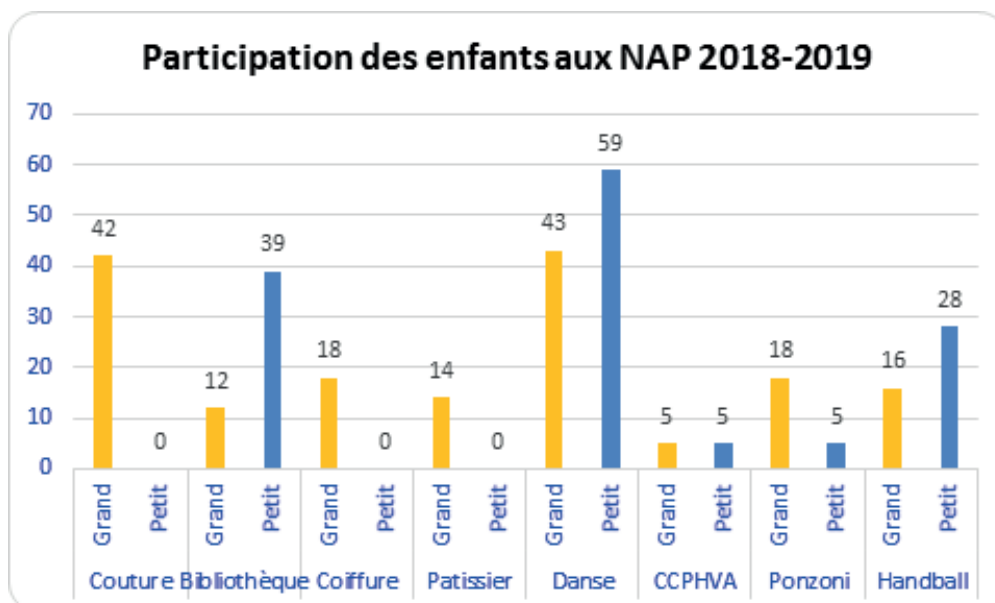
Lors des séances encadrées par un intervenant extérieur, un animateur de l'équipe est systématiquement présent.

Les enfants sont répartis deux groupes :

- **les petits de 3 à 6 ans**

- **les grands de 7 à 11 ans**

Chaque année un fil conducteur guide les activités mises en place et dispensées par les animateurs de l'Espace Jeunesse.



La thématique retenue pour l'année scolaire 2018/2019 pour les activités périscolaires et extra-scolaires est « le voyage à travers les époques ».

Le voyage est aujourd'hui perçu comme un moyen d'apprentissage permettant l'épanouissement de l'enfant. Il s'agit ainsi de stimuler sa curiosité en le familiarisant à des scènes d'actes de la vie quotidienne de différentes époques. Il pourra se glisser dans divers costumes d'époques pour voyager dans le temps et découvrir les activités du passé.

Le thème abordé durant cette période sera ciblé sur les grandes découvertes dans divers domaines : culinaires, artistiques, jeux / sportifs et culturels.

Les animateurs s'attacheront à parcourir les siècles pour mieux comprendre l'intérêt ou le désintérêt donné au domaine du jeu, de la culture, des arts et du goût dans notre société au fil du temps.

Toute l'année, une frise chronologique sera réalisée afin de poster les dates des différentes découvertes par domaines d'activités.

Ainsi, dans **le domaine culinaire** :

- le pain (30000 avant JC),
- la brioche (16ème siècle),
- la marmelade d'agrumes (1698),
- la fabrication des macarons (1776),
- la tarte tatin (1898)...

Dans **le domaine artistique** :

- la bouillie argileuse (préhistoire),
- la peinture à l'huile (1410),
- la peinture sur support en bois (15ème siècle),
- la peinture sur support en toile (16ème siècle) en utilisant un panel d'outils (bouchons, cotons tiges, aérosol, pinceaux...)...

Dans **le domaine jeux et sports** :

- le jeu de paume (350),
- la soule (12ème siècle),
- les olympiades avec diverses épreuves,
- les jeux en bois,
- les jeux de cartes...

Dans **le domaine culturel** :

- les musiques anciennes avec la mise en pratique des danses anciennes,
- les spectacles de théâtre sur diverses époques pourront être joués,
- les traditions historiques qui ont marqué nos époques...



Atelier chocolat



Lectures



Couture



Danse



Halloween



Noël



Saint-Nicolas

9. TARIFS PERISCOLAIRE 2018 - 2019

1. Périscolaire Matin - Soir - Mercredi

Quotient Familial	Matin 7h30/8h30 Lun-mar-jeu-ven	Matin Tarif majoré inscription moins de 48h à l'avance 5%	Soir 16h30/18h30 Lun-mar-jeu-ven	Soir Tarif majoré inscription moins de 48h à l'avance 5%
0 à 380 (plancher)	1,35 €	1,41 €	2,00 €	2,10 €
De 381 à 610	2 €	2,10 €	2,90 €	3,04 €
De 611 à 884	2,30 €	2,41 €	3,33 €	3,49 €
Plus de 884	2,60 €	2,73 €	3,65 €	3,83 €
Extérieur	3,40 €	3,57 €	5,24 €	5,50 €

Quotient familial	Tarifs 2018/2019 Mercredi Après- midi sans repas RG 13h30- 18h30	Tarifs 2018/2019 Mercredi Après- midi sans repas NRG 13h30- 18h30
0 à 380	3,60€	5,76€
381 à 610	4,10€	6,26€
611 à 884	4,30€	6,46€
+ de 884	4,60€	6,76€
Extérieur	7,70€	9,36€

2. Périscolaire Cantine

Quotient Familial	Tarifs 2018/2019 Cantine 11h30-13h30 Lun-mar-jeu-ven	Tarifs 2018/2019 Cantine Tarif Famille nombreuse Moins 10% pour le 2 ^{ème} enfant	Tarifs 2018/2019 Cantine Tarif Famille nombreuse Moins 20% pour le 3 ^{ème} enfant et au-delà	Tarifs 2018/2019 Cantine Tarif majoré inscription moins de 48h à l'avance 5%
0 à 380	2,57€	2,31€	2,05€	2,69€
381 à 610	4,58€	4,12€	3,66€	4,80€
611 à 884	6,40€	5,76€	5,12€	6,72€
+ de 884	8,00€	7,20€	6,40€	8,40€
Extérieur	10,73€	10,73€	10,73€	11,26€

10. PRÉSENTATION DU FIL ROUGE ET DES ACTIVITÉS PROPOSÉES DANS LE CADRE DU PROJET PÉDAGOGIQUE 2019/2020 ALSH PÉRISCOLAIRE (MATIN-MIDI-SOIR)

La thématique proposée à la rentrée scolaire 2019/2020 est « **la sensibilisation des enfants à l'écologie** ».

En effet, dès le plus jeune âge, l'enfant doit prendre conscience de la protection de la planète et de sa capacité à agir à son propre niveau dans son environnement et surtout à l'Espace Jeunesse à travers des gestes du quotidien.

L'équipe pédagogique tentera de renforcer le sentiment d'appartenance à l'environnement au sein duquel l'enfant évolue et grandit en abordant certains concepts comme le gaspillage, le tri, le recyclage, la faune, la flore, et l'eau.

L'équipe propose de travailler sur le thème de l'écologie par période (de vacances à vacances) afin de développer et de sensibiliser les enfants sur chaque pratique écologique.

Les animateurs élaborent un projet d'animation par cycle répondant aux objectifs du projet pédagogique communiqué aux parents lors de l'inscription.

Au début de l'année scolaire, un livret « l'écologiste » est distribué à chaque enfant afin d'évaluer leur connaissance. Un intervenant pour chaque concept traité vient compléter les actions afin que les enfants puissent mesurer l'importance des pratiques écologiques.

Tout au long de l'année chaque « bonne action » réalisée par un enfant en faveur de l'écologie est mise en évidence dans un « arbre à idées ».

Cette bonne action fera référence à une thématique suivante :

> **Le gaspillage** : l'enfant est sensibilisé :

- à la surconsommation de papier (stop aux publicités dans les boîtes aux lettres, éviter de dessiner sur un recto d'une feuille et de jeter directement à la poubelle...) portant atteinte à nos forêts.

- à la consommation responsable dans l'alimentation.

Intervenants : Discussion avec M.BARBONI (Marchand fruits et légumes), visite d'une ferme (produits locaux), graines de savoirs (réseau d'échange des savoirs).

> **Le tri** : l'enfant doit apprendre à acquérir le bon réflexe avec l'aide de ses parents. L'idée est de créer une affichette afin de l'accrocher dans la cuisine. Un magnet est fabriqué par les enfants en lien avec un professionnel (concours de dessins autour de « protège ta planète »). Un quizz sur le traitement des déchets est proposé sur les temps récréatifs.

Intervenants : CCPHVA (Mise à disposition de sacs noirs, transparents et poubelles papiers, plastiques et cartons). Les personnes âgées de la résidence S.HESSEL (discussion intergénérationnelle et animation de jeux sur le tri), professionnel du design et EHPAD.

> **Le recyclage** : Réalisation d'une « mascotte écologique » par les enfants en lien avec le concours de dessins « Pré-Cités ».

Intervenants : Professionnel du design, CCPHVA.

> La faune et la flore :

- Découverte de la nature, la diversité des espèces terrestres et sous-marines et leur mode de vie.
- Mise en place d'ateliers de lecture- Ateliers plantation-Photos.

Intervenants : Bibliothèque municipale, atelier technique : Sébastien PAQUIN.

> L'eau :

- Expériences scientifiques sur la force de l'eau, son goût, son traitement, les gestes économes...

Intervenants : Visite d'une station d'épuration, Lyonnaise des eaux.

PROPOSITIONS D' ACTIONS « ECOLOGIE »

Un nouveau coordinateur périscolaire, JEREMY CARRETTE a été nommé à la rentrée scolaire 2019/2020 en remplacement de Philippe LEBRESNE.

Il propose des actions en lien avec le fil rouge conducteur élaboré par son prédécesseur.

L'équipe pédagogique du périscolaire propose de mettre en place des actions concrètes visant à développer chez les enfants une « conscience écologique » :

- **Créer des poubelles de tri ludiques en partenariat avec la CCPHVA à destination de l'Espace Jeunesse** : cibler également une ou deux actions de collecte de déchets (papier aluminium, encre...) à mettre en place.

- **Visiter la déchetterie d'Aumetz et/ou une station d'épuration**

- **Créer des hôtels à insectes**

- **Mettre en place des actions contre le gaspillage** (création de panneaux signalétiques, construction d'un livret avec les gestes du quotidien sous forme de bandes dessinées).

- **Proposer un goûter équilibré** : mise en place d'un petit self ludique où l'enfant pourra ainsi créer son goûter tout en respectant une nutrition plus adaptée.

> un morceau de chocolat + deux tranches de pain + un jus de fruits

> un bol de céréales avec du lait + une compote de pomme

Plusieurs choix d'aliments sont proposés aux enfants avec une vigilance de l'équipe contre le gaspillage.

Le pain ou les fruits proposés le mardi au périscolaire non consommés sont réutilisés le mercredi lors des « ateliers cuisine » (pain perdu, compote,).

Des goûters sont également proposés aux parents

- **Passer au « 0 plastique »** : utilisation de gobelets réutilisables. Cette démarche « 0 Plastique » est déjà opérationnelle au Collège.

- **Participer au projet « Bouchons d'amour »** : récolter des bouchons plastiques dans les écoles, en mairie et encore à l'espace jeunesse.

AUTRES ACTIONS HORS THEMATIQUE « ECOLOGIE »

• **Partenariat avec une association handisport** dans le but de sensibiliser les enfants au handicap par l'exercice d'activités comme le handibasket.

• **Mise en place de campagnes de sensibilisation sur des sujets d'actualité** comme le harcèlement scolaire ou l'utilisation des écrans.

